

## CONSEIL MUNICIPAL

### COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU LUNDI 08 OCTOBRE 2018

**Étaient présents** : MM. VUAILLAT Bernard, DELORME Philippe, MONNET Richard, Mmes JULLIARD Hélène, GALOT Cécile, MATHIEU Christine, MM. DOUSSET Matthieu, MATHIEU Etienne.

**Excusé** : M. BARRAS Pierre (pouvoir à M. DELORME).

**Secrétaire de séance** : Mme MATHIEU Christine.

Conformément à l'ordre du jour annoncé, le maire aborde les sujets suivants :

#### **1°) CCPG : débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUih) du Pays de Gex**

Suite aux différentes modifications apportées par les élus communautaires, Mme CHENU-DURAFOUR, Vice Présidente de la CCPG présente le nouveau PADD et attend les commentaires et les modifications souhaités par le Conseil Municipal de CHEZERY-FORENS.

Après lecture, et à la demande de M. Matthieu DOUSSET, afin de protéger notre ressource en eau, le conseil demande la modification, dans la rubrique Eaux et Réserves naturelles :

« Prioriser l'évolution des usages en vue d'une diminution de la pression sur la ressource ».

Plus aucune modification n'étant demandée, le débat est clos.

Après ouverture du PLUIH, le RLPI est approuvé à l'unanimité.

#### **2°) Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 24 septembre 2018**

Le compte rendu est approuvé.

#### **3°) Route de Confort : Avenant SER Semine, Convention Conseil Départemental**

Avenant n° 1 SER Semine : dépassement de 16 920 € H.T. dû à l'épaisseur du goudron demandée par le Conseil Départemental.

M. Richard MONNET manifeste sa désapprobation. Les membres du conseil estiment que le coût est important.

Une vérification est demandée quant à l'épaisseur effective du goudron.

Avenant accepté.

Validation du projet de convention établi par le Conseil Départemental pour l'aménagement de l'entrée sud du village.

#### **4°) Décision modificative n° 7**

Transfert de crédit de 1800 € pour règlement du FPIC (pris sur les ventes de bois).

#### **5°) CCPG : Délibération Fonds de Concours Epicerie, Communauté d'Agglomération**

C.C.P.G – proposition de fonds de concours d'un montant de 36900 € pour le projet de construction nouvelle épicerie : validée.

C.C.P.G – évolution en communauté d'agglomération : approuvée.

## 6°) Commune nouvelle

M. le Maire indique qu'il a rencontré à leur demande, M. le Maire de Lélex et M. le Maire de Mijoux, mardi 2 octobre à 17 h.

Une proposition de délibération commune pour la commune nouvelle a été rédigée par M. le Maire de MIJOUX (sans concertation préalable avec la commune de Chezery-Forens).

M. le Maire de CHEZERY-FORENS refuse de la présenter pour les motifs suivants :

Il a été pris en compte la population DGF et non la population INSEE, ce qui est un gros désavantage pour la commune de CHEZERY-FORENS et de plus, le siège de la commune nouvelle est inscrit à LELEX.

Ce projet de délibération a été validé par la commune de Mijoux.

Une nouvelle réunion entre les maires des 3 communes ainsi que les membres des commissions est prévue mardi 9 octobre à Lélex.

De ce fait, le vote pour la commune nouvelle n'a pas lieu dans cette séance de conseil municipal.

Un conseil municipal extraordinaire est programmé Jeudi 11 octobre à 18h30.

## 7°) Questions diverses

- Matthieu DOUSSET demande si les clôtures des agriculteurs ne pourraient pas être mises plus en retrait du bord de route afin de faciliter le passage de l'épaveuse.

- Cécile GALOT :

Réunion CCAS à prévoir.

Les illuminations sont prévues le 7 décembre 2018. Lieu à déterminer, voir si l'on ne pourrait pas les réaliser devant la nouvelle mairie, et ainsi la présenter à la population ; tout dépend de l'avancement des travaux.

La séance est levée à 21 heures 30.

Le Maire,  
Bernard VUAILLAT.

  


Le secrétaire de séance,  
Christine MATHIEU.

